

# PPRL Presqu'île guérandaise

La préservation du littoral et la protection des populations face aux risques naturels sont des enjeux majeurs pour La Baule-Escoublac et la Presqu'île Guérandaise. Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) vise à anticiper et à réduire l'impact des phénomènes côtiers tels que les submersions marines et l'érosion. Découvrez les mesures mises en place pour garantir la sécurité et la résilience du territoire.

## Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de la Presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire

Le **PPRL** de la Presqu'île guérandaise – Saint-Nazaire a été approuvé par arrêté du Préfet en date du 13 juillet 2016 (rectifié le 31 mars 2017).

Ce PPRL concerne les communes de La Turballe, Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, La Baule-Escoublac, Pornichet et Saint-Nazaire.

Il est constitué de :

1. Une note de présentation expliquant les risques de submersion marine et d'érosion côtière, leurs conséquences potentielles sur le territoire et la méthode suivie pour élaborer le PPRL ;
2. Un règlement mentionnant les travaux autorisés selon les différentes zones d'aléas et l'ensemble des conditions et prescriptions à respecter ;
3. Une cartographie des différentes zones réglementaires définies par le PPRL (zone d'aléas), vis-à-vis des risques littoraux, constituée d'une table d'assemblage et de cartes par secteurs (cartes de référence Xynthia + 20 cm et Xynthia + 60cm).

Face aux évolutions climatiques et aux risques côtiers, La Baule-Escoublac s'engage dans une démarche proactive de prévention et de gestion du littoral. Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les services de l'État, définit les zones à risque et les mesures à adopter pour protéger les habitants et les infrastructures.

## Quels sont les risques pris en compte ?

Le PPRL identifie plusieurs phénomènes naturels susceptibles d'affecter notre territoire :

- › Les **submersions marines**, qui peuvent survenir lors de tempêtes et de marées exceptionnelles ;
- › L'**érosion côtière**, qui entraîne un recul du trait de côte et fragilise les terrains littoraux ;
- › Les **mouvements de terrain**, liés à la nature des sols et aux aléas climatiques.

# Les mesures de prévention

Afin de réduire la vulnérabilité du territoire, plusieurs actions sont mises en place :

- **Réglementation et urbanisme** : Limitation des nouvelles constructions en zone à risque et adaptation des bâtiments existants ;
- **Aménagements et protections** : Renforcement des ouvrages de défense contre la mer et surveillance des évolutions du littoral ;
- **Sensibilisation et information** : Communication auprès des habitants pour favoriser les comportements préventifs et la connaissance des risques.

## Un engagement collectif

La mise en œuvre du PPRL repose sur une coopération entre les collectivités locales, les associations et les citoyens. En adoptant des pratiques responsables et en restant informés, nous pouvons tous contribuer à la préservation du littoral et à la sécurité de notre territoire.



**Visualiser** ([https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/26243/189237/file/Zonage\\_La\\_Baule\\_Escoublac\\_032\\_017.pdf](https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/26243/189237/file/Zonage_La_Baule_Escoublac_032_017.pdf)) **la carte du zonage réglementaire de La Baule-Escoublac** ([https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/26243/189237/file/Zonage\\_La\\_Baule\\_Escoublac\\_032\\_017.pdf](https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/26243/189237/file/Zonage_La_Baule_Escoublac_032_017.pdf))

## Fil Infos



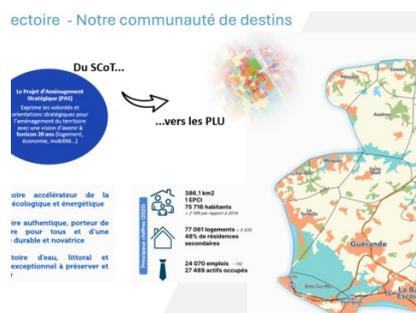
### URBANISME

Projet de quartier au Ménigot à La Baule-Escoublac : informations règlementaires et techniques



### URBANISME

Arrêté portant constatation de la VACANCE DE LA PARCELLE AZ 295



### URBANISME

Révision du SCoT communautaire - 6 Réunions publiques



**VILLE DE LA BAULE**

Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

